



MAIRIE de
ROSIÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU

LUNDI 08 AVRIL 2024 A 20 H 00

▪ Date de convocation :	26 mars 2024	▪ Nombre de conseillers municipaux :	27
▪ Date d'affichage :	26 mars 2024	▪ Nombre de conseillers en exercice :	27
		▪ Nombre de conseillers présents :	21
		▪ Nombre de conseillers votants :	25

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins douze jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Arnaud RAYMOND, Maire en exercice.

Etaient Présents :

M. Arnaud RAYMOND, *Maire*,

M. Michel OUDIN, Mme Françoise POINSENOT, M. Patrick MELCHERS, M. Bruno MAYEUR,
M. Raphaël GELARD,
Adjoints au Maire,

M. Chris MANIERI BIGORGNE,
Conseiller Municipal Délégué,

Mme Annie BRANGBOUR, Mme Marlène GAURIER, M. Daniel GAC, Mme Béatrice HENRY,
M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Franck FEDER, M. Jérôme LO-HOI-NING,
Mme Caroline HECKLY, Mme Natacha VAIRELLES, M. Ioan Cristian NACU,
Mme Cécile RIGAUD, Mme Annie PERINET, M. Bernard PIGAL.
Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU	mandataire	M. Michel OUDIN
M. Jean-Christophe TOUPET	mandataire	M. Ioan Cristian NACU
Mme Valérie RUINET	mandataire	Mme Béatrice HENRY
Mme Laure CLERGET	mandataire	M. Chris MANIERI BIGORGNE

Etaient absents :

M. Johan PILLOUD, Mme Stéphanie JONIAUX.

Secrétaire de séance :

M. Chris MANIERI-BIGORGNE a été désigné comme Secrétaire de séance.

Mme Laure CLERGET a quitté la séance à 20 heures 30 et a donné pouvoir à M Chris MANIERI-BIGORGNE.

**AUTORISATION DE MANDATEMENT D'UNE DEPENSE ET REFACTURATION DE
LA DEPENSE A UN PARTICULIER**

Rapporteur : Madame Marlène GAURIER

Mes Chers Collègues,

Le 25 septembre 2023, un accident de la route est survenu sur la commune de Rosières au carrefour de la route d'Auxerre et de l'avenue d'Echenilly occasionnant un dommage au feu tricolore implanté à l'intersection.

L'automobiliste, seul impliqué dans l'accident, n'a pas souhaité déclarer ce sinistre à son assurance. Un accord a donc été trouvé afin que celui-ci rembourse directement à la commune le montant des dégâts.

La facture de remplacement du feu tricolore et les frais annexes associés à ce sinistre s'élèvent à 6 566,68 €. Il est toutefois précisé, qu'il s'agit d'un montant provisoire car la location du feu tricolore de remplacement n'a, pour l'heure pas fait l'objet de facturation de la part de Troyes Champagne Métropole. Le montant de cette location sera donc ajouté au montant du préjudice déjà chiffré.

La commune a d'ores et déjà pris en charge ces factures à hauteur de 6566,68 € et émettra un titre de recette du même montant à l'attention de l'automobiliste à l'origine de l'accident. Ce titre de recette sera majoré des frais de location du feu tricolore de remplacement lorsqu'ils seront connus.

Je vous propose de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire à émettre le(s) titre(s) correspondant(s) à l'égard du tiers identifié,
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget primitif 2024.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

Pour extrait conforme, le 09 avril 2024

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Arnaud RAYMOND.

